



Département de l'Hérault
Mairie de Lunas
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 octobre 2018
Membres en exercice : 14

L'an deux mille dix-huit et le huit octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie de Lunas sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

Présents : Mmes CANTALOUBE-CLOCHARD M-E, CARLES. M, DAAN. T, BARASCUT .V
Mr ACHER. J, MAS. C, RIVIERE. D, TIECHE. M, ASTIER. J, MANENC. A,
ANDRIEUX. P, THARAUD. D.

Procuration : Mme COLLAS Elisabeth à Mr MANENC Aurélien

Secrétaire de séance : Mr Daniel RIVIERE

Ordre du jour

- 1 – Approbation du conseil du 05 juin 2018
- 2 – Approbation du rapport définitif CLECT
- 3 – Compétence GEMAPI
- 4 – PLU Intercommunal
- 5 – Projet de lotissement Caunas
- 6 – Vitesse hameau de Taillevent
- 7 – Evolution de l'éclairage nocturne
- 8 – Subvention exceptionnelle Comité des Fêtes
- 9 – Convention pâturage
- 10 – Acquisition terrains
- 11 – Questions diverses.
 - Contrat assurance risques statutaires
 - Info : Grande Traversée du Massif Central
 - Info : PCS
 - Délégations Mme Barascut Véronique
 - Coupe-feu au Pont d'Orb
 - Bilan Base de Loisirs
 - Projet de chaufferie bois collective
 - Journal Municipal

1 – **Approbation du conseil du 05 juin 2018**

Le compte rendu du conseil municipal du 05 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

2 – **Approbation du rapport définitif CLECT**

Monsieur Mas expose que le 14 septembre 2018, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour présenter son rapport conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. Il donne lecture du rapport qui lui a été communiqué. Il n'y a pas de changement pour la commune de Lunas car les nouvelles compétences transférées concernent principalement Bédarieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 14 septembre 2018

3 – Compétence GEMAPI

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) détenue obligatoirement par la Communauté de Communes Grand Orb depuis le 1^{er} janvier 2018 va être réorganisée à compter du 1^{er} janvier 2019 à l'échelle du bassin versant selon Quatre Items :

- Aménagement cohérent de bassin versant : transféré à l'EPTB Orb Libron
- Entretien des berges
- Protection contre les inondations
- Zones humides

Le programme d'entretien des berges qui sera réalisée dans le cadre d'un programme d'intérêt général et de protection contre les inondations représentent un montant d'environ 460 000 euros pour la communauté de communes. En conséquence le conseil communautaire a décidé, comme les autres intercommunalités, d'instaurer une fiscalité propre pour cette compétence qui représentera en moyenne 10 euros par habitant sur le territoire.

4 – PLU Intercommunal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la communauté de communes Grand Orb envisage de mettre en place un PLUi afin d'organiser le développement urbanistique du territoire. En effet il est constaté que de fortes contraintes portent sur les projets de territoire.

Il indique que le processus d'élaboration d'un PLUi peut être long (environ 4 ans) sachant qu'il est nécessaire de définir au préalable toutes les modalités de la participation entre les communes et Grand Orb. Lancer les démarches au plus tôt permettrait d'être prêt pour les prochaines échéances de 2020. Ainsi il sera proposé au conseil municipal courant 2019 de valider une charte de gouvernance pour l'élaboration de ce PLUi ainsi que le transfert de la compétence qui est prévu obligatoirement en 2020.

5 – Projet de lotissement Caunas

Monsieur Tièche présente le projet de lotissement sur le hameau de Caunas, et demande à l'assemblée de l'approuver afin de pouvoir lancer les démarches administratives et techniques liées au projet.

Il a été tenu compte dans le projet de la demande des habitants de conserver un espace libre et vert à proximité de la salle des fêtes.

Il est également précisé que le plan a été réalisé afin de favoriser les Primo-accédants avec 6 lots de petites et moyennes surfaces ce qui permettra l'élaboration d'un prix de revient raisonnable.

Après discussion, il est demandé qu'une attention particulière soit portée sur l'assainissement pluvial et eaux usées du projet afin de ne pas aggraver la situation actuelle.

A l'unanimité le Conseil approuve le plan de masse du projet de lotissement du hameau de Caunas.

6 – Vitesse hameau de Taillevent

Monsieur Daniel Rivière indique que les habitants du hameau de Taillevent souhaiteraient que la commune instaure une limitation de la traversée du village à 30 km/h afin de sécuriser les riverains.

Monsieur le Maire précise que des travaux ont été commandés pour sécuriser les entrées de Lunas, du Pont d'Orb, et de Caunas, ainsi que le traçage des passages piétons.

A l'unanimité l'assemblée approuve la mise en place d'une limitation de la traversée du village de Taillevent à 30 km/h.

7 – Evolution de l'éclairage nocturne

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se joindre à l'opération « Le jour de la nuit », organisée par le CPIE Haut-Languedoc qui aura lieu le vendredi 12 octobre 2018 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Taillevent. Il précise que c'est une opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Il est envisagé d'éteindre l'éclairage une partie de la nuit.

Cette expérience permettra de réfléchir sur les modalités de gestion de l'éclairage public.

8 – Subvention exceptionnelle Comité des Fêtes

Monsieur le Maire indique que le comité des fêtes « La Gravezonne » sollicite une subvention de 1789 euros afin de pallier aux dépenses dues à la sécurisation des lieux de spectacle durant les soirées du 17 au 19 août 2018.

A l'unanimité le conseil accepte le versement à titre exceptionnel d'une subvention de 1789 euros au comité des fêtes « la Gravezonne ».

9 – Convention pâturage

Monsieur le maire indique que Mme BELLUCCI Muriel propose à la mairie de louer des parcelles de terrains pour une superficie totale de 21700 m² situées lieu-dit Poussel Rous et Pioch Sarret afin de faire pâturer ses chevaux.

Après discussion, Monsieur le maire propose d'établir avec la demandeuse une convention de pâturage de 50 euros / an.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

10 – Acquisition terrains

a) Acquisition Luchaire

Suite au procès-verbal de délimitation établi par GEOTOP 34 des propriétés de Mr LUCHAIRE Renaud, cadastrées AD 158 et AD 189 par rapport au chemin de Passero.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir pour l'euro symbolique les parcelles nouvellement cadastrées AD812 – AD808 – AD809 qui correspondent à l'assise du chemin et demande qu'on l'autorise à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de cette acquisition et signer l'acte notarié.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

b) Acquisition Alinat/Montagnol

Suite au procès-verbal de délimitation et du document d'arpentage établis par GEOTOP 34 de la propriété de Mmes ALINAT et MONTAGNOL, cadastrée AB 621.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir pour l'euro symbolique la parcelle nouvellement cadastrée AB 692 qui correspond aux fondations du mur du cimetière et demande qu'on l'autorise à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de cette acquisition et signer l'acte notarié.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

c) Echange Delmas

Suite au procès-verbal de délimitation établis par GEOTOP 34 des propriétés de Mr DELMAS Didier, cadastrées H647 et H576, monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à un échange sans soulte de la parcelle H 561 d'une valeur estimée à 1500 euros avec la parcelle détachée de la parcelle H 647 de 571 m² d'une valeur estimée à 700 euros et la parcelle détachée de la parcelle H 576 de 648 m² d'une valeur estimée à 800 euros qui correspondent au chemin de la Plane et demande qu'on l'autorise à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de cet échange sans soulte et signer l'acte notarié.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

11 – Questions diverses

a) Contrat assurance risques statutaires

Le Maire rappelle que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) a retenu pour le compte des collectivités et établissements employant au plus 29 agents relevant de la CNRACL un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Le Maire expose que le CDG 34 a communiqué à la commune les résultats de la consultation ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'accepter à l'unanimité le contrat avec l'assureur Groupama afin de garantir le risque avec une franchise de 30 jours.

b) Info : Grande Traversée du Massif Central

Monsieur le maire informe que la commune de Lunas sera sur le tracé de la Grande Traversée du Massif Central (GTMC) qui est un parcours VTT partant de Avallon Clermont Ferrand jusqu'au Cap d'Agde.

Lunas sera un village étape qui devrait attirer environ 20 000 vététistes par an environ.

Il sera installé un gonfleur près de l'OTSI, un système de comptage sur la piste de Béros, un panneau d'info et de balisage sur la place de l'église et un totem vers le jeu de boule.

Madame Barascut indique qu'il serait souhaitable de trouver un local qui serait dédié à l'accueil des vélos durant les nuitées des cyclistes et propose une réunion pour les partenaires économiques de Lunas.

c) Info : PCS

Monsieur le maire rappelle que le département a été placé en vigilance Orange. Pendant une alerte les élus sont vigilants et un contact est systématiquement pris entre le Maire et les adjoints. La montée en puissance s'effectue selon les modalités définies par le PCS. Cette année le logiciel d'envoi des SMS pourra être utilisé si besoin.

d) Délégations mme Barascut Véronique

Mme Barascut demande que lui soit retiré toutes ses délégations.

Mr le maire accepte sa demande.

e) Coupe-feu au Pont d'Orb

Mme Barascut demande s'il est possible de faire nettoyer le sentier qui passe en haut du hameau du pont d'Orb afin de préserver les habitations d'un éventuel feu de forêt.

Monsieur le maire lui rappelle les obligations réglementaires de débroussaillage de 50 m autour de chaque habitation qui incombent à chaque propriétaire.

f) Bilan Base de Loisirs

Monsieur le Maire indique que 25039 entrées ont été enregistrées cette année à la base de loisirs. Il est noté que cette fréquentation n'avait pas été atteinte depuis plusieurs années et que la météo, les aménagements techniques ont contribué à ce résultat.

g) Projet de Chaufferie bois collective

Monsieur le maire indique que le projet suit son cours. Une association regroupant les partenaires intéressés, les particuliers et les collectivités a été créée. Elle va répondre à un appel à projet de la Région et lancer l'étude de faisabilité du projet.

h) Journal municipal

Monsieur Mas et Madame Daan propose de rédiger un journal pour la fin du mois de novembre et demandent aux élus de transmettre leurs articles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.